

LA PLATEFORME DE PRÊT DE MATÉRIEL EN OCCITANIE

Une offre de service de l'Agefiph et du FIPHFP
pour répondre aux besoins ponctuels en
matériel de compensation du handicap pour les
personnes en situation d'emploi ou de formation



Les objectifs de la Plateforme de Prêt en Occitanie



Favoriser l'entrée et le suivi d'un parcours de formation et sécuriser l'entrée ou le maintien dans l'emploi par :

- ✓ **Une recherche de solutions techniques et individuelles adaptées** au handicap et à la situation de la personne en formation ou en maintien dans l'emploi
- ✓ **Une réactivité renforcée dans la prise en charge de la personne bénéficiaire** afin d'apporter une solution à une problématique de compensation du handicap
- ✓ **Une veille technologique sur le matériel de compensation**



Les publics concernés

Les **bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés**, définis à l'article L.5212-13 du Code du travail ou ayant engagé une démarche de reconnaissance du handicap, les agents du secteur public visés par le décret 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au FIPHFP **en formation continue ou/et en situation de maintien en emploi** et qui présentent **des besoins en matière de compensation du handicap** auxquels le conseil ou le prêt de matériel sont susceptibles d'apporter une réponse.



Qui peut mobiliser la Plateforme de Prêt ?

- ➔ Les conseillers à l'emploi du Réseau pour l'Emploi
- ➔ Les employeurs privés et publics sous convention avec le FIPHFP

Rendez-vous sur le site de l'Agefiph :

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/depot-demande>

Puis faites une demande d'appui spécifique *en précisant que vous souhaitez solliciter la Plateforme de Prêt de Matériel.*